



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 1 juin 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Richard Roy

### ABSENT :

Monsieur le conseiller Robert Lebrun

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-06-142** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2015

**2015-06-143** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2015

**2015-06-144** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes. M. St-Louis et Mme Éthier sont présents pour discuter de leur demande de dérogation mineure, donc le point 6.5 a été discuté. M. Mailhot a demandé si la municipalité allait agir pour faire nettoyer les propriétés impropres situées à Ogden. Le conseil a répondu que c'était un de leurs objectifs avec le plan de développement. M. Rediker a demandé si on pouvait stationner plus loin sur le chemin Weir, et la réponse donnée est non, car il y a interdiction de stationner sur tout le chemin Weir.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai dernier.

#### 6.4 Demande de dérogation mineure – Josepthe Bouchard – matricule 0591 46 1014

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Josepthe Bouchard pour la propriété de la famille Berkovits avec matricule 0591 46 1014;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste en un terrain vacant qui était constructible avant l'année 2000 mais les modifications aux règlements de lotissement empêchent présentement toute demande de construction. La demande de dérogation concernant les dimensions de terrain a comme but de rendre le terrain constructible pour un futur bâtiment principal et accessoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté en unanimité de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée;

2015-06-145

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour ce terrain de madame Lilly Berkovits, ayant le matricule 0591 46 1014.

**ADOPTÉE**

#### 6.5 Demande de dérogation mineure – Chantal Éthier et Alain St-Louis – matricule 0694 52 3387

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Chantal Éthier et M. Alain St-Louis pour leur propriété avec matricule 0694 52 3387;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste en la hauteur du garage projeté, de 18.5 pieds au lieu de 16.3 pieds, situé à trois (3) mètres de la ligne latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté en unanimité de recommander au conseil de rejeter la dérogation demandée;

2015-06-146

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et rejette la dérogation mineure demandé par madame Chantal Éthier et monsieur Alain St-Louis, ayant le matricule 0694 52 3387.

**ADOPTÉE**

#### 6.6 Nomination d'un inspecteur responsable de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du RCI 12-15

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, la Municipalité d'Ogden recevait une demande de la MRC de Memphrémagog pour la désignation d'un fonctionnaire qui est à l'emploi de la



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Municipalité pour agir à titre d'inspecteur responsable dans le cadre de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15 visant à limiter la superficie des infrastructures (quais, abris à bateau et autres ouvrages) dans le littoral ainsi qu'à ajouter des définitions;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ces règlements de la MRC de Memphrémagog, le Conseil municipal de la Municipalité d'Ogden doit désigner par résolution le fonctionnaire municipal à

l'emploi de la Municipalité responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'aménagement et d'urbanisme comme responsable de l'application pour la MRC autant pour la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 (inspecteur régional) que du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 (inspecteur régional);

2015-06-147

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**DE** nommer monsieur Paul Carignan comme inspecteur pour l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 sur le territoire de la Municipalité d'Ogden.

D'aviser la MRC de Memphrémagog que monsieur Paul Carignan, inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité d'Ogden, est nommé comme fonctionnaire municipal chargé de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Sédiments accumulés dans le Ruisseau Tomkins et abris à bateaux

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de quelques demandes reçues concernant les sédiments qui s'accumulent en-dessous du pont du Ruisseau Tomkins et dans les abris à bateaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un bassin de sédimentation était creusé en amont du ruisseau pour empêcher les sédiments de se rendre à l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme considère que ces sédiments représentent l'action normale du lac et du ruisseau qui se joint en-dessous du pont et non les sédiments provenant du chemin Cedarville, et que le creusage est reconnu comme juridiction du ministère de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a voté en unanimité de recommander au conseil de chapeauter la demande de creusage par les propriétaires concernés, mais que ces propriétaires soient responsables pour les frais de creusage et les frais de la demande actuelle au ministère;

2015-06-148

**Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accepte que la municipalité chapeaute la demande de creusage par les propriétaires concernés;

**QUE** ces propriétaires concernés seront responsables pour les frais de creusage et pour les frais de la demande actuelle au ministère de l'environnement.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 5 mai dernier.

#### 8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Marlinton

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur la courbe du chemin Marlinton, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 94.00\$ la tonne métrique, taxes en sus;

**2015-06-149 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur la courbe du chemin Marlinton à la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 94.00\$ la tonne métrique, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Demande de subvention dans le cadre de PAARRM

**2015-06-150 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à préparer, signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du PAARRM pour l'exercice financier 2015-2016 dans le but de financer le projet de rechargement sur le chemin Davis sur une distance de 300 mètres, sur le chemin Derrick sur une distance de 500 mètres et sur le chemin Cedarville sur une distance de 1,000 mètres. Le coût est évalué à 34,470.00\$.

**ADOPTÉE**

#### 8.4 Appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie va étudier les documents d'appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver afin d'y donner ses recommandations;

**2015-06-151 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale, après consultation avec le comité de voirie, à émettre un appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver sur une période de trois (3) ans, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

**ADOPTÉE**

#### 8.5 Peinture des lignes de rue

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande que les lignes de rue soient complètement peinturées cette année;

**2015-06-152 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL

### Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015.

**ADOPTÉE**

#### 8.6 Évaluation de rendement insatisfaisant – contrats de déneigement des chemins d'hiver

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 935 du *Code municipal du Québec* permet à la Municipalité de prévoir, dans une demande de soumission publique, la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité entend inclure cette possibilité dans les documents d'appel d'offres relatif aux contrats de déneigement des chemins d'hiver des secteurs 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pouvoir utiliser une évaluation de rendement insatisfaisant, celle-ci doit être réalisée par la personne désignée à cette fin par le conseil, et que cette personne a été ainsi désignée par la résolution 2015-02-037;

**2015-06-153 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inclusion du processus d'évaluation de rendement dans les documents d'appel d'offres relatif aux contrats de déneigement des chemins d'hiver des secteurs 1 et 2, et confirme la désignation de l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, pour réaliser toute évaluation de rendement relatif à l'exécution de ces contrats de déneigement.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 72,787.66\$ et les salaires s'élèvent à 11,757.94\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 84,545.60\$.

**2015-06-154 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 33,816.75\$;

**2015-06-155 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 1 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 9.3 Dépôt du rapport annuel 2014 de la Mutuelle

La directrice générale dépose le rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Renouvellement du nom de domaine de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** le nom de domaine de la municipalité, soit le « munogden.ca », qui est administré par la compagnie Kezber, va bientôt expirer;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le renouveler pour un (1) an est de 39.95\$ et le coût pour le renouveler pour deux (2) ans est de 54.95\$;

**2015-06-156 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le renouvellement du nom de domaine de la municipalité pour deux (2) ans pour le montant de 54.95\$.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Vente de meubles municipaux usagés

**CONSIDÉRANT QUE**, tel que prévu à la résolution 2015-04-099, la municipalité a des meubles usagés à vendre et a annoncé cela par voie du Quatre-Feuilles et a indiqué que seulement les offres faites par écrit et reçues avant le 29 mai seraient considérées;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) meubles usagés à vendre consistent en une (1) petite table ajustable et deux (2) bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu seulement une offre pour ces trois (3) meubles à vendre et que celle-ci provenait de monsieur Paul Carignan;

**2015-06-157 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la vente de ces trois (3) meubles usagés à monsieur Paul Carignan, conformément à son offre d'achat.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Demande de remboursement de Mme Mullins

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Catherine Mullins a récemment acheté la propriété située au 2710 chemin Cedarville avec matricule 0687 29 0142;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1995 et 1996 il était proposé aux propriétaires du 2710 chemin Cedarville de mettre du remblai sur la totalité de la largeur du champ d'évacuation sur une épaisseur d'au moins 12 pouces, et le notaire à Mme Mullins a été avisé de cela;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'achat, suite à la demande du notaire à Mme Mullins, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Paul Carignan est allé visiter le champ d'épuration de la propriété et a avisé qu'il n'y avait aucun écoulement des eaux usées ni odeur;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de son achat, Mme Mullins a décidé d'acheter de l'assurance de titres au montant de 450.94\$, et qu'elle demande que la municipalité lui rembourse ce montant;

**2015-06-158 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil refuse la demande de remboursement de Mme Mullins.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10.4 Demande de contribution financière de Phelps Helps

**CONSIDÉRANT QUE** Phelps Helps est une organisation qui fournit gratuitement de l'assistance académique aux étudiants après l'école afin de les aider à améliorer leur résultats et leur motivation, et de les encourager à finir leurs études secondaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage des élèves d'Ogden qui finissent leurs études secondaires est seulement de 60.7%;

**CONSIDÉRANT QUE** Phelps Helps a besoin de contribution financière afin de pouvoir continuer d'offrir cette assistance aux jeunes étudiants, et le pacte rural de la MRC se dit prêt à donner le même montant que fourni par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présentement cinq (5) jeunes qui résident à Ogden qui vont à Phelps Helps;

**2015-06-159** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le paiement de 1,250\$ à Phelps Helps pour sa contribution financière 2015.

**QUE** le conseil encourage Phelps Helps de lui faire parvenir sa prochaine demande de contribution financière pour l'année 2016 lors de la préparation du budget annuel de la municipalité, soit à l'automne 2015.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Lavage des fenêtres de l'Hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** les fenêtres de l'Hôtel de ville doivent être lavées (intérieur et extérieur);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sherri Essaff Rediker a offert d'effectuer ce travail à raison de 12.00\$ de l'heure, avec son mari Paul Rediker pour l'assister pour les fenêtres extérieurs;

**2015-06-160** Il est proposé par monsieur  
appuyé par madame  
et résolu à la majorité  
Le conseiller monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à embaucher Mme Sherri Essaff Rediker et M. Paul Rediker pour faire ce travail à raison de 12.00\$ de l'heure.

**ADOPTÉE**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.1 Interruption du paiement des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec Poste de la MRC de Memphrémagog

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2007, la MRC de Memphrémagog a signé une entente d'une durée de 10 ans avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la fourniture de services policiers par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit notamment, au regard de la présence d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, que :

- Rôles et responsabilités du CSP (art. 9) : PARTICIPER AU CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU OU DES POSTES DE POLICE, EN FONCTION DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET D'EFFICACITÉ DES SERVICES POLICIERS AINSI QUE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LOCATION OU D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- Emplacement du ou des postes (art. 10) : LE POSTE DE POLICE SERA TEMPORAIREMENT SITUÉ AU 40, RUE DON BOSCO SUD À SHERBROOKE. UN NOUVEAU POSTE SERA ÉTABLI SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG DÈS QUE DES LOCAUX RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SERONT DISPONIBLES. DANS LA MESURE OÙ LA LOCALISATION DU NOUVEAU POSTE EST À PROXIMITÉ DE L'ÉCHANGEUR 115 DE L'AUTOROUTE 10 (...) LE POSTE JUMELLERA LE POSTE AUTOROUTIER DE L'ESTRIE.

**CONSIDÉRANT QU'**après 8 ans, cette clause du contrat n'a toujours pas été honorée par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré les efforts soutenus déployés par la MRC au cours des 8 dernières années afin d'en faciliter la réalisation, le gouvernement du Québec n'a pris aucun engagement quant à la construction d'un poste sur le territoire de la MRC, tant et si bien que les policiers de la Sûreté du Québec qui desservent notre territoire sont toujours postés à Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation réduit la présence policière sur notre territoire alors que, depuis 2007, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec ont payé annuellement, avec régularité et constance, entre 2,6 et 3,2 millions de dollars pour les services policiers et respecté, en tout point, les exigences qui leur incombent par le biais de cette entente de fourniture de services de police;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre au cabinet de la ministre de la Sécurité publique du Québec, Mme Lise Thériault, le 15 octobre dernier, les représentants de la MRC ont pu présenter le dossier avec toute l'importance qu'il représente pour la MRC de Memphrémagog et rappeler leur impatience grandissante face à la réalisation du dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, le gouvernement du Québec n'a toujours pas signifié à la MRC sa volonté de respecter les clauses de l'entente signée en 2007 relatives au poste de police, notamment celle prévue à l'article 10;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec / Poste de la MRC de Memphrémagog doivent mener une action concertée pour convaincre le gouvernement qu'il doit s'engager dans la réalisation d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

**2015-06-161 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden sursoie aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC, clause qui figure à l'entente de fourniture de services signée en 2007, et qu'il fournisse un calendrier de réalisation.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur Pierre Paradis, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

Le maire a mentionné la marche canine de la Société d'Animaux Frontalière qui a eu lieu à Ogden le 30 mai. Il a aussi parlé du contrat de rechargement qui vient d'être octroyé par la municipalité.





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a confirmé que lors de leur réunion les treize (13) maires de la MRC ont voté à surseoir au paiement des factures de la SQ. Il a aussi mentionné qu'un nouvel employé agricole a été engagé afin de souligner l'utilisation efficace des terres agricoles, et qu'aucune propriété à Ogden n'était incluse dans la vente pour non-paiement de taxes. Il a ajouté qu'un étudiant sera engagé pour faire de la cartographie numérisée. Mention a aussi été faite du dépôt de déchet situé à Coventry au Vermont qui sera nettoyé car celui-ci pollue le lac Memphrémagog.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. St-Louis a demandé quelle section du chemin Marlinton sera pavé, et le conseil lui a expliqué que c'est la courbe vis-à-vis le chemin Arnold. Il a aussi questionné si la police passerait quand même si le paiement n'est pas fait, et le conseil lui a répondu que oui et que le geste est symbolique. M. Rediker a demandé si le stationnement au lac était gratuit au Canton de Stanstead, et le maire lui a répondu que les tarifs devraient être les mêmes pour toutes les municipalités riveraines car ils sont maintenant uniformes.

### 2015-06-162 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Sylvie Lefebvre propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 38.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière